

PAYS HÔTE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 juin 2024

LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ MIS EN PLACE CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À PARIS PENDANT LES JOP

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 se tiendront du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024.

Un grand nombre d'épreuves olympiques et paralympiques auront lieu au cœur de Paris, engendrant d'importants flux de piétons et de véhicules.

Les règles encadrant l'occupation du domaine public parisien ont été définies après consultation de la Ville de Paris, des délégataires et des représentants des marchés parisiens.

Elles visent à garantir la sécurité et la bonne circulation des riverains, des spectateurs, des usagers de la route et des acteurs olympiques et paralympiques, tout en préservant au maximum les activités économiques. Elles ont été définies par le Préfet de Police pour répondre de manière strictement nécessaire et proportionnée aux objectifs de sécurité des flux de piétons et de fluidité du transport des athlètes.

Après les mesures concernant les terrasses et étalages, les travaux immobiliers, de voirie et de réseaux, qui ont fait l'objet d'un communiqué en date du 6 juin, sont présentées ici les mesures concernant les marchés parisiens. Les restrictions dépendent du périmètre et du type de voies sur lesquels les marchés sont situés.

Au total, près de 90% des tenues de marchés¹ seront maintenues pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les marchés couverts resteront ouverts durant toute la période des Jeux Olympiques et Paralympiques.

¹ Une tenue de marché correspondant à l'organisation d'un marché à une date donnée.

Seuls le marché Président-Wilson et le marché aux Fleurs de l'île de la Cité sont situés en périmètre SILT de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, mis en place du 18 au 26 juillet. Des annulations de ces deux marchés seront prévues sur certaines dates.

Plusieurs marchés situés en périmètre « SILT » montage de la cérémonie et « rouge » de la cérémonie d'ouverture des JO, des épreuves sur route ou encore sur des voies nécessaires au bon déroulement des JOP ne pourront pas être maintenus.

Concernant les autres marchés, plusieurs d'entre eux feront également l'objet d'annulations certains jours, en raison de leur localisation à proximité des parcours sur route ou des voies nécessaires au bon déroulement des Jeux.

La liste des marchés et des dates d'annulations est précisée ci-dessous :

Arrondissement	Marché	Dates des tenues interdites *
Paris Centre	Bourse	26 juil. / 30 juil. / 2 août / 6 août / 9 août / 13 août / 30 août / 3 sept. / 6 sept.
Paris Centre	Baudoyer	27 juil. / 31 juil. / 3 août / 7 août / 10 août
Paris Centre	Marché aux fleurs Ile-de-la-Cité	26 juil. / 27 juil.
5	Maubert	27 juil.
7	Saxe Breteuil	10 août
8	Aguesseau	26 juil. / 30 juil. / 2 août / 6 août / 9 août / 13 août / 30 août / 3 sept. / 6 sept.
11	Popincourt	26 juil. / 30 juil. / 2 août / 6 août / 9 août / 13 août / 30 août / 3 sept. / 6 sept.
12	Aligre	24 juil. / 26 juil.
12	Cour de Vincennes	27 juil.
12	Porte Dorée	28 juil. / 1 août / 4 août / 8 août / 11 août / 29 août / 1 sept. / 5 sept. / 8 sept.
12	Daumesnil	2 août / 6 août / 30 août
12	Bercy	28 juil. / 31 juil. / 4 août / 7 août / 11 août / 28 août / 1 sept. / 4 sept. / 8 sept.
12	Ledru-Rollin	27 juil.
13	Alesia	3 août
13	Auguste Blanqui	4 août
13	Salpêtrière	26 juil. / 30 juil. / 2 août / 6 août / 9 août / 13 août / 30 août / 3 sept. / 6 sept.
13	Vincent Auriol	27 juil.
13	Paris Rive Gauche	26 juil. / 2 août / 9 août / 30 août / 6 sept.
14	Puces Porte de Vanves	3 août / 4 août
15	Lefebvre	27 juil. / 31 juil. / 3 août / 7 août / 10 août / 28 août / 31 août / 4 sept. / 7 sept.
15	Saint-Charles	26 juil.
16	Président Wilson	20 juil. / 24 juil. / 27 juil.
16	Saint Didier	26 juil. / 27 juil.

16	Maillot-Malakoff	27 juil.
16	Point du Jour	28 juil. / 30 juil. / 1 août / 4 août / 6 août / 8 août / 11 août / 29 août / 1 sept. / 3 sept. / 5 sept. / 8 sept.
16	Gros la Fontaine	26 juil.
16	Auteuil	27 juil. / 31 juil. / 3 août / 7 août / 10 août / 28 août / 31 août / 4 sept. / 7 sept.
16	Porte Molitor	26 juil. / 30 juil. / 2 août / 6 août / 9 août / 13 août / 23 août / 27 août / 30 août / 3 sept. / 6 sept. / 10 sept.
18	Ornano	4 août
18	Barbès	3 août
18	Ney	28 juil. / 1 août / 4 août / 8 août / 11 août / 29 août / 1 sept. / 5 sept. / 8 sept.
19	Jean Jaurès	4 août
19	Place des Fêtes	4 août
19	Porte Brunet	27 juil. / 31 juil. / 3 août / 7 août / 10 août / 28 août / 31 août / 4 sept. / 7 sept.
19	Crimée - Curial	26 juil. / 30 juil. / 2 août / 6 août / 9 août / 13 août / 30 août / 3 sept. / 6 sept.
19	Joinville	8 sept.
20	Davout	26 juil. / 30 juil. / 2 août / 6 août / 9 août / 13 août / 30 août / 3 sept. / 6 sept.
20	Mortier	28 juil. / 1 août / 4 août / 8 août / 11 août / 29 août / 1 sept. / 5 sept. / 8 sept.
20	Pyrénées	4 août
20	Télégraphe	3 août

*** Ces dates sont encore susceptibles d'évoluer.**

Les autres marchés ne sont pas concernés et pourront se tenir durant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Pour certains d'entre eux, le maintien se fait sous certaines conditions définies en lien avec la Ville de Paris et la préfecture de police.

POUR ALLER PLUS LOIN



Retrouvez l'ensemble des documents, cartes et informations sur le site securite-jeux2024 de la préfecture de Police



Consultez la FAQ de la ville de Paris sur les périmètres et les accès



Découvrez la carte interactive du Ministère des transports afin d'anticiper les déplacements sur route et dans les transports en commun



Retrouvez également la carte des phases des montages sur les quais hauts, quais bas sur le site de Paris 2024



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact presse :

Préfecture de Police

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr